

Reg Pp XIX 334-2

---

## EXTRAIT

Du Journal Ecclésiastique du diocèse de Toulouse,

*Du vendredi 16 février 1821 (n<sup>o</sup>. 14).*

---

JE m'empresse de faire connaître à mes confrères et aux fidèles les motifs qui m'ont déterminé à souscrire la formule de rétractation que monseigneur l'Archevêque exige des prêtres constitutionnels. J'étais décidé à la refuser (comme étant trop tardive si elle était nécessaire); mais ayant reçu la lettre suivante, et réfléchissant sur les avantages d'une réunion générale des esprits et des cœurs, et sur le bien qu'elle doit procurer à la religion, j'ai facilement compris qu'il peut y avoir un temps de délire et d'ivresse où, aveuglé par les passions et l'esprit de parti, il est si naturel de se faire illusion; et envisageant les maux que nos funestes divisions ont attiré sur nous et sur l'Eglise, je n'ai pas voulu différer ma soumission, et je me suis empressé d'envoyer ma rétractation, convaincu qu'animés des mêmes sentimens, tous mes anciens confrères s'empresseront de la souscrire. Si la réunion de tous les partis ne s'opère point, on ne pourra plus en imputer la cause à notre résistance. Nous aurons fait notre devoir pour parvenir à éteindre tout prétexte de schisme. Fasse le ciel que d'accusés nous ne soyons pas forcés de devenir accusateurs nous-mêmes! La douceur et la charité de notre auguste Prélat, l'attachement aux principes qu'il a constamment professés et soutenus, le zèle qui l'anime, la résolution qu'il manifeste de ne jamais transiger avec sa conscience doivent vaincre toutes les répugnances, et faire connaître enfin ce que peut un Evêque qui connaît ses droits, sa puissance et sa divine mission.

Toulouse, le 31 Janvier 1821.

J'AI sù hier, mon cher et vénérable confrère, votre courageuse résistance à l'abus le plus inoui de l'autorité. Cependant je ne me cache point que plusieurs de nos confrères, dans la crainte de manquer de pain, vont se soumettre aux volontés de monseigneur l'Archevêque. Ne serait-il pas possible de tirer un parti avantageux et honorable pour nous de la situation déplorable où l'on nous réduit ? Depuis dix-huit ans les supérieurs ecclésiastiques et les réfractaires de notre diocèse n'ont cessé de répéter et d'écrire que les constitutionnels s'étaient rétractés, qu'ils avaient leur rétractation dans leurs mains ; ou que l'adhésion au concordat, ou la reconnaissance des évêques du concordat, et plusieurs autres choses qu'ils savaient inventer à propos, étaient des rétractations vraiment canoniques. Ce langage prouve, de leur part, la fourberie la plus criminelle et la lâcheté la plus coupable. Puisqu'ils nous demandent aujourd'hui la rétractation, ils avouent que nous ne l'avions pas faite ; par conséquent, aimant à se tromper eux-mêmes, ils ont trompé les fidèles et l'Église entière.

En se réunissant à nous par l'acte de communion qu'ils ont fait avec nous, ils nous ont regardés comme des bons catholiques. Ils célébraient avec nous, priaient avec nous, même autel, même sacrifice, mêmes prières, sous l'obéissance des mêmes pasteurs, et par conséquent ils faisaient avec nous un même corps d'Église. Si, au contraire, ils ont fait l'acte de communion avec nous en nous croyant hérétiques, ils sont évidemment devenus nos fauteurs et nos complices, et ils ont, par cela même, foulé comme nous la doctrine et les jugemens de l'Église. Ainsi, pour être juste et conséquent,



monseigneur l'Archevêque doit aussi-bien exiger la rétractation d'eux comme de nous ; car s'il ne la demande qu'à nous , communiquant ensuite avec eux , ils nous empoisonneraient à leur tour , après les avoir empoisonnés les premiers. Pour finir et couper court à toute discussion , proposez à monseigneur la rétractation de tous les concordatistes. Elle doit être de toute rigueur et de toute justice , puisque l'Église , par l'organe de Pie VI , en fait un devoir à tous ceux qui ont enfreint ses jugemens dogmatiques. Offrez la notre ; faisons-la de bonne foi , et forçons , par notre soumission sans restriction ni réserve , ces hommes qui veulent nous humilier à s'humilier comme nous. Les dissidens qui auront été les plus conséquents jusqu'ici , ne pourront plus opposer ni aux uns ni aux autres le mépris ou la violation des jugemens de l'Église , sur lesquels ils s'appuyent pour s'éloigner de nous tous. Par cette démarche franche et courageuse de notre part , le diocèse de Toulouse aura ajouté à son ancienne gloire , en donnant à la France et à la catholicité l'exemple qui *seul* peut pacifier l'Église , que trente années de division déchirent et perdent. Le nom de notre Archevêque , qui aura obtenu ce grand triomphe , sera immortel , parce que sa foi et son amour pour la vérité auront vaincu des obstacles qui paraissaient insurmontables. Nos noms seront aussi inscrits dans les fastes de l'Église , parce que nous aurons provoqué et obtenu une réconciliation générale , que les autres diocèses se hâteront d'imiter.

Recevez , etc.

